



Rapport du Président du jury, Monsieur Didier PERELLO

Concours d'accès au grade de Technicien Territorial Spécialité « Bâtiments, génie civil » - session 2024

Introduction

- 1) Informations générales
- 2) Le jury
- 3) Les textes de référence
- 4) Les conditions d'admission à concourir

I- L'ADMISSIBILITE

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves écrites
- 4) Les seuils d'admissibilité

II. L'ADMISSION

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves orales
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves orales
- 4) Les seuils d'admission - Transferts de postes
- 5) Le profil des candidats admis

Conclusion

INTRODUCTION

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours de technicien territorial session 2024 est organisé pour le compte de la région PACA, dans la spécialité « Bâtiments, Génie Civil ».

Il est ouvert pour 42 postes répartis comme suit :

- 13 postes pour le concours externe
- 21 postes pour le concours interne
- 8 postes pour le troisième concours.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 19 septembre 2023
- Fin de retrait de dossiers : 25 octobre 2023
- Date limite de dépôt de dossier : 2 novembre 2023
- Epreuves écrites d'admissibilité : 11 avril 2024
- Epreuves orales d'admission : les 5, 6 et 9 septembre 2024

2) LE JURY

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Monsieur PERELLO Didier, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Président du jury,
- Madame ANCEY Dominique, Adjointe au Maire de Jonquerettes, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Deux personnalités qualifiées :

- Madame MOLINO BONIFAY Agnès, représentante du CNFPT,
- Monsieur DUCIEL Denis, Directeur des Services Techniques, Mairie de Valréas.

Deux fonctionnaires territoriaux :

- Madame BONGIORNO Stéphanie, Ingénieur territorial, Chargée de projet connaissance du territoire, Région Sud,
- Monsieur VIGOUROUX Nicolas, représentant du personnel CAP B.

3) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ;
- Décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens territoriaux ;
- Arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2ème classe et Technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.

4) LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Concours externe sur titres avec épreuves :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé **correspondant à l'une des spécialités ouvertes.**

Concours interne avec épreuves :

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France, dont les missions sont comparables à celles des administrations et établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par le statut particulier pour l'accès au cadres d'emplois de Technicien territorial.

Troisième concours avec épreuves :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable y compris bénévole, d'une association.

I. L'ADMISSIBILITE

1) LES EPREUVES

Le concours externe :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt
(durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne :

Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt
(durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le troisième concours :

Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.
(durée : 3 heures ; coefficient 1).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0%	0	0%	0	0	0	0%
05	1	4%	0	0%	0	0	1	1,2%
06	2	8%	11	20%	1	33,3%	14	16,9%
13	7	28%	18	32,7%	1	33,3%	26	31,3%
83	2	8%	10	18,2%	0	0%	12	14,5%
84	5	20%	5	9,1%	1	33,3%	11	13,2%
Occitanie	7	28%	10	18,2%	0	0%	17	20,5%
AURA	1	4%	1	1,8%	0	0%	2	2,4%
Autre région	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	25	100	55	100	3	100	83	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	0	4	0	2	0	0	0	6
31 - 40 ans	2	8	2	10	0	1	4	19
41 - 50 ans	1	6	2	22	0	0	3	28
≥ 51 ans	1	3	2	15	2	0	5	18
TOTAL	4	21	6	49	2	1	12	71

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES

Concours externe

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Questions techniques	34	25	5,93	13.25	0.75	3	22	13

Concours interne

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	65	55	6,97	12	0	11	44	15

3ème concours

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	4	3	9,83	15	4.5	2	1	1

4) LES SEUILS D'ADMISSIBILITE

Après délibération, le jury a décidé d'appliquer les seuils d'admissibilité suivants :

- EXTERNE : 8/20
- INTERNE : 8/20
- TROISIEME CONCOURS : 8/20

29 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20 et ont donc été éliminés.

II. L'ADMISSION

1) LES EPREUVES

Concours externe :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Concours interne :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Troisième concours :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES

35 candidats sont admis à présenter les épreuves orales d'admission.

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
05	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
06	2	25%	7	28%	1	50%	10	28,6%
13	0	0%	9	36%	0	0%	9	25,7%
83	1	12,5%	4	16%	0	0%	5	14,2%
84	2	25%	0	0%	1	50%	3	8,6%
Occitanie	1	12,5%	0	0%	0	0%	1	2,9%
AURA	2	25%	5	20%	0	0%	7	20%
Autre région	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	8	100	25	100	2	100	35	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	0	1	0	0	0	0	0	1
31 - 40 ans	2	2	1	3	0	0	3	5
41 - 50 ans	0	2	1	12	0	0	1	14
≥ 51 ans	1	0	1	7	2	0	4	7
TOTAL	3	5	3	22	2	0	8	27

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES

Concours EXTERNE : 8 Candidats

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	10,44	13,25	8	3	5	/
Entretien	10,88	18	6,5	5	3	0
Moyenne des 2 épreuves	10,66					

Concours INTERNE : 25 Candidats

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	9,7	12	8	11	14	/
Entretien	7,86	17	0,5	7	18	5
Moyenne des 2 épreuves	8,78					

TROISIEME CONCOURS : 2 Candidats

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	12,5	15	10	2	0	/
Entretien	10	10	10	2	0	0
Moyenne des 2 épreuves	11,25					

4) LES SEUILS D'ADMISSION

Après délibération, le jury a arrêté les notes et décidé d'appliquer les seuils d'admission suivants :

- concours externe : 10/20
- concours interne : 10/20
- troisième concours : 10/20

5) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

13 candidats sont admis au concours de technicien territorial spécialité « Bâtiments, Génie Civil » session 2024.

Origine géographique des lauréats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
05	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
06	1	20%	1	16,7%	1	50%	3	23,1%
13	0	0%	2	33,3%	0	0%	2	15,4%
83	1	20%	0	0%	0	0%	1	7,6%
84	2	40%	0	0%	1	50%	3	23,1%
Corse	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Occitanie	1	20%	3	50%	0	0%	4	30,8%
AURA	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autre région	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	5	100%	6	100%	2		13	100%

Genre et âge des lauréats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	0	1	0	0	0	0	0	1
31 - 40 ans	1	1	0	0	0	0	1	1
41 - 50 ans	0	1	0	4	0	0	0	5
≥ 51 ans	1	0	1	1	2	0	4	1
TOTAL	2	3	1	5	2	0	5	8

CONCLUSION

A l'instar de la plupart des concours et examens de la filière technique, le concours de technicien territorial spécialité Bâtiments, Génie Civil session 2024 est majoritairement masculin : moins de 14% des candidats présents étaient des femmes.

Avec une moyenne à l'épreuve écrite de 5,93/20 en externe, 6.97/20 en interne, et 9,83/20 au troisième concours, et 29 notes éliminatoires pour 83 candidats présents, le niveau de l'admissibilité est insatisfaisant.

Le taux de candidats éliminés est élevé (supérieur à un candidat sur trois) ce qui traduit un manque de préparation aux épreuves d'admissibilité.

Le niveau de l'épreuve d'admission est moyen voire faible pour les candidats en interne. En effet, ces derniers ont eu une moyenne inférieure à 8/20 et 5 candidats ont eu une note éliminatoire. Les membres du jury déplorent un manque de culture de l'environnement territorial et notent que les connaissances professionnelles sont à approfondir. Les candidats n'arrivent pas à convaincre de leur motivation lors de l'entretien.

La présentation à un concours nécessite un vrai travail de préparation et un gros investissement personnel. Le CNFPT peut être utile aux candidats pour bien préparer les épreuves de ce concours.

Le 22 janvier 2025

Didier PERELLO
Président du jury

